



**Un examen de la
Stratégie de gestion des
forêts de 2014**



New  Nouveau
Brunswick

Un examen de la Stratégie de gestion des forêts de 2014

PDF (French): ISSN 978-1-4605-1658-4

PDF (English): ISSN 978-1-4605-1657-7

11872-08-2018



Message du ministre

La foresterie est vitale pour la province et est l'une de nos industries économiques les plus importantes, car elle fournit 24 000 emplois directs et indirects au Nouveau-Brunswick. L'année dernière, la valeur des exportations de produits forestiers s'est élevée à 1,9 milliard de dollars. En outre, les forêts contribuent grandement à notre qualité de vie au Nouveau-Brunswick.

Ce document, *Un examen de la Stratégie de gestion des forêts de 2014*, comme son nom l'indique, est un examen du document intitulé *Mettre nos ressources à l'oeuvre : Stratégie de gestion des forêts de la Couronne*, publié en 2014, et il propose une série de mesures visant à modifier et à améliorer cette stratégie dans les limites qui avaient été imposées par cette même stratégie. Le gouvernement s'est engagé à assurer un développement responsable et durable des forêts au bénéfice de tous les gens du Nouveau-Brunswick pour des générations à venir.

Le document *Un examen de la Stratégie de gestion des forêts de 2014* a été compilé à la suite de réunions avec des personnes et des groupes du Nouveau-Brunswick ainsi que grâce à notre dialogue permanent avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. En plus de ces rencontres, le Sommet sur les possibilités dans le secteur forestier a été tenu à Atholville, le 19 avril 2016. Le Sommet a accueilli plus de 70 représentants de l'industrie forestière, d'organisations environnementales, d'universités, de municipalités et d'autres secteurs. Certaines idées soumises aux discussions ont aidé à façonner le présent document. D'autres idées, comme le besoin d'explorer de nouveaux marchés et d'utiliser davantage de produits à base de bois, continueront d'être étudiées. Un rapport détaillé sur les enjeux abordés au Sommet a été publié par le gouvernement provincial et est disponible en ligne à : [Sommet sur les possibilités en foresterie – Rapport sommaire](#).

La voie à suivre, par suite de notre examen, visera à atteindre les objectifs suivants :

- Assurer une plus grande transparence;
- augmenter de 5 points de pourcentage la superficie des terres de la Couronne désignée aux fins de conservation;
- Soutenir des industries efficaces et concurrentielles, tout en assurant la durabilité, la certitude et la sécurité pour tout ce que nous valorisons dans nos forêts.
- Tracer la voie vers une amélioration de notre dialogue avec les Premières Nations et une plus grande participation de celles-ci aux activités forestières dans la province, et faire en sorte que le gouvernement continue à respecter les droits des Autochtones et les droits issus de traités;

Le gouvernement restera à l'écoute et poursuivra ses efforts pour améliorer la gestion des forêts à mesure que les pratiques de l'industrie évolueront.

Notre examen de la stratégie forestière et des améliorations que nous lui apporterons feront en sorte que le secteur forestier demeure une pierre angulaire de notre économie, aujourd'hui et pour de nombreuses années à venir, tout en continuant d'être important pour notre province sur les plans écologique et récréatif.

L'honorable, Rick Doucet
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Notre situation actuelle

En automne 2014, le gouvernement provincial a pris l'engagement suivant dans le cadre des mesures pour remettre *Un Nouveau-Brunswick en marche* :

« Procéder immédiatement à l'évaluation des options dans le cadre du plan forestier et soumettre à un examen sérieux les dispositions de ce plan en matière de durabilité ». Cet engagement faisait référence au document *Mettre nos ressources à l'œuvre : stratégie de gestion des forêts de la Couronne* publié au mois de mars de cette année. Cette stratégie a mis l'accent sur l'importance d'assurer la compétitivité du secteur forestier de la province grâce à des investissements privés dans les infrastructures, en contrepartie d'un approvisionnement amélioré en bois.

Cette stratégie, mise en œuvre dans le cadre des plans d'aménagement des forêts de la Couronne, manquait de transparence. Les engagements en matière d'investissement ont été obtenus grâce à des protocoles d'entente conclus avec certaines entreprises du secteur forestier. Grâce à l'engagement du gouvernement à l'égard de la transparence, les ententes conclues ont été rendues publiques le 10 décembre 2014. Le gouvernement provincial a également rendu public les ententes d'aménagement forestier et publié une carte en ligne des zones de forêts de conservation, et il a entrepris un examen de la stratégie de gestion des forêts.

Le gouvernement poursuit un dialogue permanent avec les Premières Nations et a entendu certaines préoccupations relatives à la stratégie, exprimées par des leaders et des représentants des Premières Nations.

Aujourd'hui, les titulaires de permis et de sous-permis de coupe du bois de la Couronne ont terminé leur quatrième année d'exploitation dans le cadre de la stratégie. Il est clair, cependant, que de nombreux Néo-Brunswickois aimeraient voir des améliorations apportées à la démarche adoptée par le gouvernement en matière de gestion durable des forêts de la Couronne. D'autres enjeux préoccupants dont on nous a parlé comprennent le respect des droits et des coutumes des Premières Nations, un traitement équitable pour les propriétaires de terrains boisés privés, ainsi que la transparence sur la façon dont on gère les forêts de la Couronne. On peut prendre des mesures importantes pour traiter un bon nombre de ces préoccupations et tirer parti des points forts de la démarche du Nouveau-Brunswick en matière de gestion des forêts. Le gouvernement entend apporter des améliorations par rapport à cinq grands thèmes :

- améliorer la conservation à long terme de la

biodiversité des forêts;

- respecter les droits et développer les intérêts des Premières Nations;
- créer un secteur forestier dynamique et concurrentiel;
- cultiver des forêts saines et productives;
- assurer la transparence et la reddition de comptes pour la gestion des forêts de la Couronne.

Améliorer la conservation à long terme de la biodiversité des forêts

Les forêts du Nouveau-Brunswick sont diversifiées, fournissant un habitat à des milliers d'espèces de plantes, d'insectes, de reptiles, d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères. Chaque partie du milieu forestier a son rôle à jouer. Notre biodiversité indigène a su s'adapter aux conditions qui existent dans nos forêts. Certaines espèces sont très répandues, tandis que d'autres sont moins courantes. Certaines sont des spécialistes et ont besoin d'éléments structuraux spécifiques dans une forêt (tels que de grands arbres, la proximité de cours d'eau, etc.) pour s'alimenter, se reproduire ou s'abriter. Entre autres, les éléments structuraux associés exclusivement aux forêts contenant de vieux arbres sont importants pour de nombreuses espèces.



Les forêts anciennes se trouvent un peu partout dans la province aujourd'hui, sur des terres de la Couronne ainsi que dans des parcs nationaux, des secteurs de conservation privés, des terrains boisés et même dans des paysages gérés par des moyens industriels. Néanmoins, il existe une marge de manœuvre pour améliorer la stratégie forestière actuelle en apportant des modifications bien réfléchies afin de garantir des résultats positifs en matière de biodiversité à long terme. Au cours des derniers mois, des Premières

Nations, des scientifiques, des organisations environnementales et de simples citoyens ont soulevé ce point à maintes reprises. Les préoccupations soulevées ont été entendues par le gouvernement.

Ainsi, le gouvernement provincial va :

- *au cours des cinq prochaines années, délimiter 150 000 hectares additionnels de forêts de conservation où il existe une riche diversité d'essences de la forêt acadienne. Dans la mesure du possible, ces secteurs seront situés près de parcs et de secteurs protégés qui existent déjà, ou de grands habitats forestiers anciens, afin de valoriser les secteurs existants et de permettre une plus grande connectivité entre les secteurs. Cela augmentera les secteurs réservés à la conservation et atteindra environ 28 % du secteur de conservation des forêts de la Couronne;*
- *déterminer les projets visant à améliorer, surveiller et mener des recherches sur des populations d'animaux sauvages importantes et vulnérables;*
- *collaborer avec des organisations partenaires et des représentants de propriétaires de terrains boisés privés, afin de mieux comprendre la contribution des forêts privées aux objectifs de conservation, en travaillant pour cerner et enlever tout obstacle afin que les terres privées puissent jouir d'une reconnaissance officielle pour la biodiversité positive qu'elles fournissent;*
- *continuer à protéger la qualité de l'eau et les habitats aquatiques grâce à la saine gestion des forêts;*
- *assurer la conformité opérationnelle aux lois sur l'eau potable et faire en sorte que toute amélioration des politiques et des pratiques exemplaires pour la protection de l'eau soit adoptée sans tarder;*
- *travailler pour mieux cartographier et comprendre les écoulements d'eau à travers le paysage boisé;*
- *adapter les pratiques de gestion, s'il y a lieu, pour que nos forêts continuent de fonctionner comme tampons de ruissèlement lorsque des conditions météorologiques exceptionnelles surviennent.*



Créer un secteur forestier dynamique et concurrentiel

Le secteur forestier est l'une des pierres angulaires de l'économie du Nouveau-Brunswick et représente un mode de vie pour de nombreux citoyens. Le secteur emploie 24 000 personnes directement ou indirectement. Vingt pour cent de la population vit dans des collectivités tributaires de la forêt. Le secteur contribue pour 1,45 milliard de dollars à l'économie provinciale chaque année.

En 2017, les redevances provenant du bois des forêts de la Couronne ont généré 72,9 millions de dollars en recettes pour le gouvernement. Le gouvernement a investi 18 millions de dollars en gestion des permis et a réinvesti 27,6 millions de dollars sous forme de sylviculture sur les terres de la Couronne et les terrains boisés privés.

La stratégie de gestion des forêts de 2014 a mis l'accent sur la création de conditions propices à l'investissement de capitaux importants dans le secteur forestier, pour assurer des opérations forestières modernes et résilientes. Des protocoles d'entente (PE) ont été signés avec trois entreprises forestières du Nouveau-Brunswick, comme moyen d'obtenir et de formaliser les investissements nécessaires.

Le gouvernement est toujours engagé à créer les conditions nécessaires pour que les investissements se poursuivent dans ce secteur, car ceux-ci sont indispensables pour nous garantir un avenir brillant.

Ainsi, le gouvernement provincial va :

- *maintenir les approvisionnements actuels en bois de la Couronne;*
- *comprendre et éventuellement atténuer toute conséquence de la réduction des possibilités annuelles de coupe entraînée par des initiatives de conservation;*
- *continuer à travailler à la création de conditions propices pour des investissements privés dans le secteur forestier à l'avenir, entre autres par l'amélioration des échanges commerciaux grâce à une coopération avec l'industrie et le gouvernement fédéral, pour que la position du Nouveau-Brunswick vis-à-vis de ses partenaires commerciaux internationaux soit garantie;*
- *fournir au secteur forestier les outils appropriés pour assurer sa compétitivité grâce à des effectifs bien formés;*



- *faire en sorte que les infrastructures appropriées soient en place dans les corridors stratégiques pour assurer le transport efficace des produits de toutes les industries par les ports, les voies ferrées et les routes;*
- *explorer les possibilités de diversification vers de nouveaux marchés; et*
- *explorer les possibilités de croissance et de diversification responsables dans les secteurs connexes. Le gouvernement travaillera afin de mieux comprendre tous les avantages que les gens du Nouveau-Brunswick réaliseront de leurs terres de la Couronne et ressources naturelles.*

Le gouvernement reconnaît que les ententes de récolte commerciales représentent des débouchés économiques et des emplois pour les collectivités des Premières Nations. Ces ententes ont été majorées de 30 000 m³ additionnels de bois d'œuvre résineux et de 3 000 m³ additionnels de bois de feuillus à la suite de la stratégie de gestion forestière. Le gouvernement va continuer de collaborer avec les Premières Nations afin de découvrir d'autres avantages découlant de ces ententes.

Cultiver des forêts saines et productives

Les forêts du Nouveau-Brunswick sont à la fois saines et productives. Elles fournissent à notre faune des habitats, à nos industries un approvisionnement en bois, et à nous-mêmes de l'espace où nous pouvons profiter du plein air. De temps à autre, les forces de la nature perturbent les schémas de croissance de la forêt. Les conditions météorologiques exceptionnelles, les infestations d'insectes et de maladies, et les incendies de forêt, bien qu'il s'agisse de phénomènes naturels, peuvent mettre en péril les objectifs pour lesquels nous gérons nos forêts et avoir des conséquences néfastes pour les collectivités. C'est pourquoi il est crucial que le gouvernement provincial surveille les menaces pour nos forêts et prenne les mesures qui s'imposent.

L'enjeu le plus immédiat aujourd'hui est la menace d'une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le gouvernement est engagé dans une intervention précoce avec le gouvernement fédéral, d'autres provinces de l'Atlantique, des universités et l'industrie. L'intervention précoce face à l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette se déroule bien. Le gouvernement a renouvelé son partenariat avec les autres intervenants afin de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les forêts. Il importe également que nous continuions à protéger nos forêts contre d'autres menaces au moyen d'activités permanentes de surveillance des insectes et des maladies et de lutte contre l'incendie.



À long terme, les changements climatiques représenteront à la fois une possibilité de profiter du prolongement de la saison de croissance, mais présenteront aussi une menace de sécheresse, des conditions météorologiques exceptionnelles et de catastrophes naturelles plus fréquentes. Comprendre exactement comment un climat en évolution affectera nos forêts, et la diversité des êtres vivants qui y habitent, sera un défi pour tous les professionnels des ressources naturelles au cours de décennies à venir.

Le gouvernement continuera à travailler avec ses partenaires et à assumer un rôle de leadership pour que notre ressource la plus précieuse reste saine et dans un bon état de croissance. Le gouvernement provincial va :

- *surveiller et contrer la menace de la tordeuse des bourgeons de l'épinette par la voie de partenariats continus avec l'industrie, le milieu universitaire et le gouvernement fédéral;*
- *intégrer à nos plans d'aménagement des forêts les meilleures connaissances scientifiques disponibles en matière de changements climatiques, pour que nous soyons en mesure de saisir les possibilités et gérer les risques qu'entraîne un climat en évolution;*
- *grâce au travail du Secrétariat des changements climatiques et de d'autres scientifiques, évaluer les vulnérabilités d'un climat en évolution et adapter les processus de gestion des forêts en conséquence ; et*
- *explorer toutes les possibilités pour gérer les forêts du Nouveau-Brunswick, d'une manière qui est conforme aux objectifs énoncés dans le Plan d'action sur les changements climatiques : Transition vers une économie à faibles émissions de carbone.*

Respecter les droits et développer les intérêts des Premières Nations

Le gouvernement reconnaît l'importance de la forêt pour permettre aux Premières Nations d'exercer leurs droits traditionnels de chasser, de pêcher et de faire la cueillette. Le gouvernement reconnaît aussi l'importance de la forêt pour la culture et les traditions des Premières Nations. Le gouvernement cherchera donc à mieux comprendre les diverses valeurs auxquelles sont attachées les Premières Nations lorsqu'il est question de la forêt et à améliorer la relation à long terme avec les Premières Nations au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement y parviendra en suscitant une participation accrue aux étapes initiales et grâce à des processus formels de consultation en vue de protéger les droits autochtones et les droits issus de traités, en augmentant la sensibilisation culturelle et en établissant une relation de gouvernement à gouvernement privilégiée.

En ce qui concerne plus spécifiquement la gestion des forêts, le gouvernement provincial va :

- *procéder à la mobilisation et à la consultation précoces des Premières Nations pendant la période de préparation des plans d'aménagement des forêts de la Couronne;*
- *intégrer les connaissances traditionnelles de la forêt que possèdent les Premières Nations ainsi que leur capacité à faire valoir les droits autochtones et les droits issus de traités lors du processus de prise de décisions;*
- *soutenir l'intérêt des Premières Nations envers le développement économique et les possibilités d'emploi dans le secteur forestier;*
- *collaborer avec les titulaires de permis de coupe de bois de la Couronne et avec l'équipe des services archéologiques du gouvernement pour faire en sorte que les activités forestières respectent, avec la dignité qui leur est due, tous les sites connus d'importance culturelle et historique pour les Premières Nations;*
- *continuer à former les employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick sur l'obligation de consulter et la sensibilisation culturelle, afin que la reconnaissance de la nécessité de consulter se produise plus tôt et se fasse comme il convient.*

Transparence et reddition de comptes

La transparence, la gouvernance, l'équité et la responsabilisation en ce qui concerne la gestion des forêts de la Couronne sont des sujets qui ont occupé une place importante dans les discussions.

Depuis que le gouvernement a publié les détails au sujet de ses ententes avec l'industrie, le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick a publié un rapport portant sur la valeur produite par les investissements dans la gestion des forêts de la Couronne. La transparence, l'équité et la responsabilisation sont des sujets qui ont reçu beaucoup d'attention dans le rapport.

Le gouvernement utilise une démarche élaborée pour gérer les ressources forestières de la province; cette démarche prend en compte un ensemble complexe de valeurs économiques, environnementales et sociales. Améliorer la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne la gestion de nos forêts est essentiel pour atteindre leurs avantages économiques et sociétaux.



Le gouvernement prendra des mesures spécifiques pour améliorer la transparence et la reddition de comptes pour les pratiques de gestion des forêts. Le gouvernement provincial va :

- publier un rapport annuel qui donnera au public une perspective claire sur la façon dont la gestion durable des forêts est assurée au Nouveau-Brunswick;
- achever l'inventaire complet des forêts de la province à l'aide des technologies LiDAR de pointe;
- adopter une politique de données ouvertes pour toute l'information permettant au public d'évaluer l'état des forêts publiques;
- rester engagé envers la certification de la gestion durable des forêts par des tierces parties indépendantes pour toutes les opérations industrielles sur les terres de la Couronne, et continuer à faire de cette certification une exigence pour l'industrie forestière;
- dans la mesure du possible, participer à l'élaboration, par le Forest Stewardship Council, d'une norme nationale canadienne en matière de foresterie;
- continuer à réduire les coûts pour le gouvernement et pour les titulaires de permis de coupe de bois de la Couronne grâce à l'adoption d'une démarche d'aménagement des paysages fondée sur les résultats. Toutes les vérifications de la gestion des forêts qui résulteront de ce processus seront rendues publiques;
- évaluer les rendements de la démarche d'aménagement des paysages fondée sur les résultats au point de renouvellement d'ici cinq ans. Nous allons vérifier les résultats de la gestion, la reddition de comptes par les titulaires de permis de coupe et les activités de gestion des forêts, et publier un rapport à ce sujet. Le gouvernement fera en sorte que les ententes de gestion des forêts soient renouvelées à condition de pouvoir démontrer un rendement approprié;

- veiller à ce que la sylviculture sur les terres de la Couronne assure un rendement positif des investissements;
- continuer de travailler à la mise en œuvre des réponses aux recommandations formulées en 2015 par le Bureau du vérificateur général;
- continuer à collaborer avec la Commission des produits forestiers pour effectuer une évaluation des marchés ainsi qu'une collecte permanente des données sur les transactions relatives au bois, afin de s'assurer que le ministère du Développement de l'énergie et des ressources possède de l'information à jour sur les marchés;
- dans la mesure du possible, travailler à rendre les informations sur les ressources forestières publiques plus faciles d'accès, que ce soit par leur publication, par l'entremise de passerelles en ligne ou par d'autres moyens; et
- embaucher une société d'experts pour examiner le marché forestier du Nouveau-Brunswick et, le cas échéant, recommander les mesures appropriées.



Cela représente des mesures importantes afin de donner suite aux préoccupations et de miser sur nos forces pour offrir une forêt qui continuera de rapporter à la population du Nouveau-Brunswick pour les générations à venir.